citrap-vaud.ch

communauté d'intérêts pour les transports publics, section Vaud

Courrier

D. Guillaume-Gentil rue duCollège 2 1804 CORSIER

Courriel

daniel.guillaume-gentil@citrap-vaud.ch

Internet

http://www.citrap-vaud.ch

Lausanne, le 29 janvier 2016

Cotisation 2016

Madame, Monsieur, chère/cher membre,

Bien que toutes nos activités soient réalisées bénévolement, nous avons besoin de votre appui financier pour mener à bien nos projets. Nous vous remercions de votre fidélité.

En 2016, les cotisations n'augmentent pas. Votre cotisation inclut toujours l'abonnement à la version électronique (PDF) du journal Transports Romands.

Comme l'an dernier, nous vous adressons la demande de règlement plus rapidement dans l'année, afin de connaître assez tôt le nom des membres qui souhaitent recevoir le journal Transports Romands (TR) sous forme papier; cette possibilité coûte 20.- CHF par année, comme l'an dernier pour les quatre exemplaires.

Ce supplément est à payer avec la cotisation annuelle.

Rappel du montant des cotisations :

0	membre individuel	CHF 35	avec TR 'papier'	CHF 55
0	apprenti ou étudiant	CHF 20	avec TR 'papier'	CHF 40
0	membre collectif	dès CHF 95	avec TR 'papier'	dès CHF 115

Nous remercions de régler votre contribution au plus tard pour le 28 février 2015, en précisant si vous souhaitez l'édition papier du journal Transports Romands, sur le ccp N° 10 - 111 66 - 3 (IBAN CH62 0900 0000 1001 1166 3) selon le bulletin annexé.

Dans la mesure où vous pouvez renoncer au paiement au guichet de la poste en optant pour un ordre de paiement par courrier postal ou pour un virement par e-banking cela nous évite les frais prélevés par La Poste.

Nous vous adressons, Madame, Monsieur, chère/cher membre, nos cordiales salutations.

Pour le comité

E. Loutan président

Daniel Guillaume-Gentil trésorier

P.S. : Si votre adresse de courrier électronique a changé ou si vous en avez créé une, nous vous remercions de nous la transmettre pour éviter des frais postaux lors de nos envois.

Annexe: Bulletin de versement